

### 3 EXPÉRIENCES DEVENUES RÉALITÉ

#### Le Pédi-bus

Comme on prend le bus, on prend le pédi-bus !  
A 8 h 00, la caravane d'enfants, cartable au dos s'ébranle : direction l'école !  
A pied, c'est bon pour la santé, c'est moins de voitures sur la chaussée et c'est tout sécurité !



#### Le Code Vert

Ressabler les chemins, pailler les arbustes, biner au pied des plantes, c'est du désherbant en moins !  
A Acigné, nous traitons nos espaces verts de façon adaptée selon leur usage et selon le milieu. La qualité de l'eau vaut bien quelques mauvaises herbes !



#### La mixité de l'habitat

Loger chacun selon ses besoins et selon ses moyens mais toujours dans un cadre de vie de qualité.  
A Acigné, dans un même quartier, on passe en quelques mètres de l'habitat collectif à l'habitat intermédiaire, des maisons de ville aux maisons individuelles.  
La mixité sociale se vit au quotidien dans le cadre verdoyant d'espaces publics de qualité.



L'ensemble de la démarche ici présentée a fait l'objet d'une large concertation. Quatre ateliers réunissant l'ensemble du Conseil municipal, les habitants membres du Comité Consultatif Local (CCL) urbanisme, déplacements, environnement, les services municipaux et les bureaux d'étude ont permis d'apporter des informations et de débattre sur les thèmes en jeu. Nous remercions les nombreux partenaires techniques qui sont intervenus dans ce cadre : l'AUDIAR

(Agence d'Urbanisme du Développement de l'Agglomération Rennaise), le CLE (Conseil Local à l'Énergie), l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Cette démarche s'est inscrite dans la réflexion préalable à l'aménagement de la future Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du Botrel destinée à accueillir dans les prochaines années, de l'habitat, des activités, des loisirs sur un secteur d'environ 80 ha au nord de la commune.

Charte réalisée  
avec le concours de :



# La charte d'aménagement durable

## Le Développement Durable, une idée simple et urgente

*L'homme vit au milieu d'un patrimoine naturel très riche constitué de ressources naturelles renouvelables telles que le soleil, l'air, la végétation et d'autres non renouvelables telles que les minerais, l'eau pure, les sols.*

*Au début des années 70, face à la surexploitation et au gaspillage de ces ressources naturelles dans les pays industrialisés, un groupe international d'experts, le Club de Rome, a tiré la sonnette d'alarme : « Halte à la croissance ! ». Il présentait le développement économique comme incompatible avec la préservation de nos ressources.*

La fin des années 80 a vu apparaître le concept de « développement durable », il prône un développement qui vise à satisfaire les besoins et la santé des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures.

A une échelle planétaire, il implique de partager les fruits de la croissance dans une volonté de vivre ensemble en réduisant les inégalités, de préserver les liens sociaux et culturels avec le renforcement de la participation de tous à la (sur)vie de la communauté.

Désormais, les ressources doivent être considérées comme un bien public à long terme, et plus seulement comme une variable dans des calculs de rentabilité économique à court terme. Avec cette nouvelle vision de l'avenir, les ressources consti-

tuent un capital dont il ne faut consommer que la partie qui se renouvelle et non le capital lui-même.

Le souhait de chacun n'est-il pas de léguer à nos enfants une terre viable ?

Dès lors, commençons dès à présent à changer nos modes de vie et de développement pour protéger notre environnement, sauvegarder les ressources naturelles pour notre survie, prendre en compte le long terme, impliquer chaque citoyen...

Tels sont les défis que la Ville d'Acigné se propose de relever aujourd'hui à son échelle.

Forte de sa volonté ancienne d'intégration, de solidarité sociale et territoriale, elle a adopté une charte d'aménagement durable au Conseil Municipal du 13/09/04 qu'elle souhaite voir partager par tous.

- Enjeux
- Objectifs
- Actions prévisibles

